



REPORTING FINANCIER BP Aura #54

28 Février 2025

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS.....	6
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	6
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	9
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Je voudrais porter un message d'optimisme dans cette conjoncture où l'on pourrait croire que la transition écologique passe en second plan face aux enjeux commerciaux ou géopolitiques.

Alors qu'on assiste à un terrifiant greenwashing outre-atlantique, alors que le soutien public à la transition se réduit en France pour des raisons budgétaires, les entreprises continuent à investir. Malgré le contexte incertain, nous n'avons jamais autant prêtés à des projets de transition énergétique et environnementale. Sur les deux premiers mois de l'année la production de crédits BTE est en hausse de 98% à 59 millions d'euros, preuve que les chefs d'entreprise des PME d'Auvergne Rhône Alpes ont bien intégré que leur durabilité et leur compétitivité passaient par la transition.

De notre côté, vous pouvez compter sur un soutien sans faille de la BTE par BPAURA pour continuer à financer les investissements responsables et soutenir les filières de transition, notamment les producteurs d'énergies décarbonées confrontés à des réformes douloureuses ; j'aurai l'occasion d'y revenir.

Encore merci de votre confiance,

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Énergétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

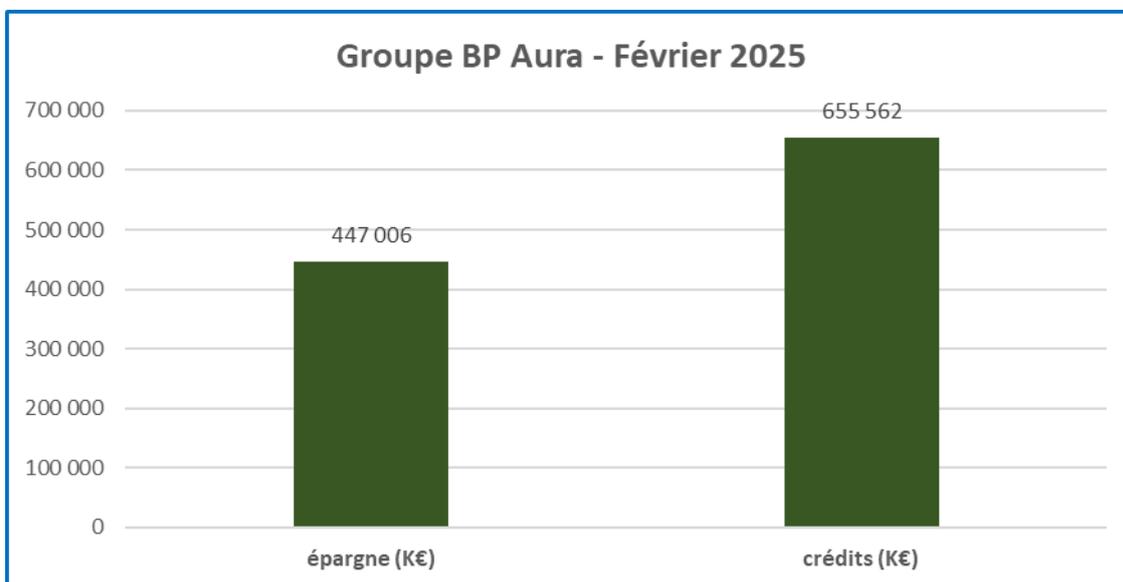
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

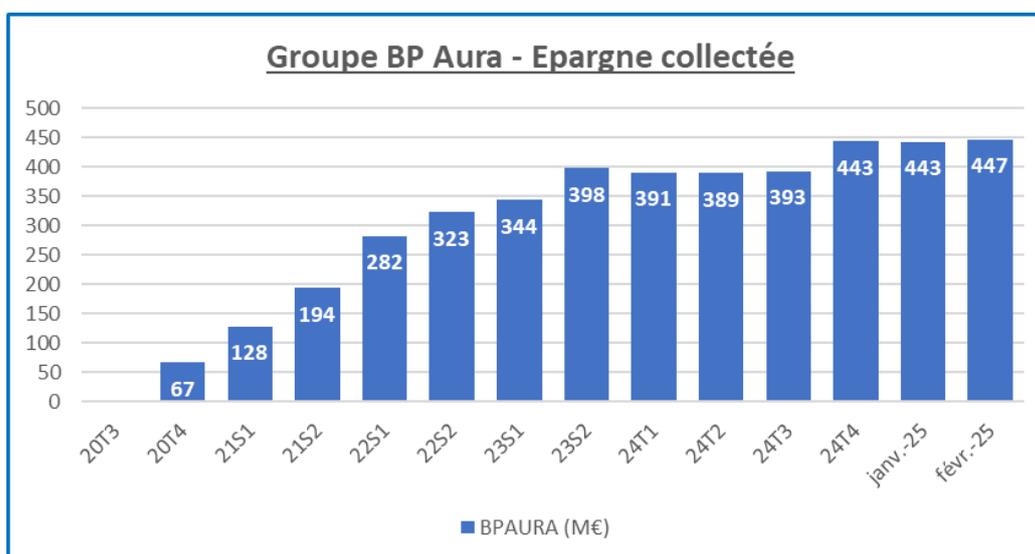
A fin février 2025, l'épargne collectée s'est élevée à 447 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 656 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

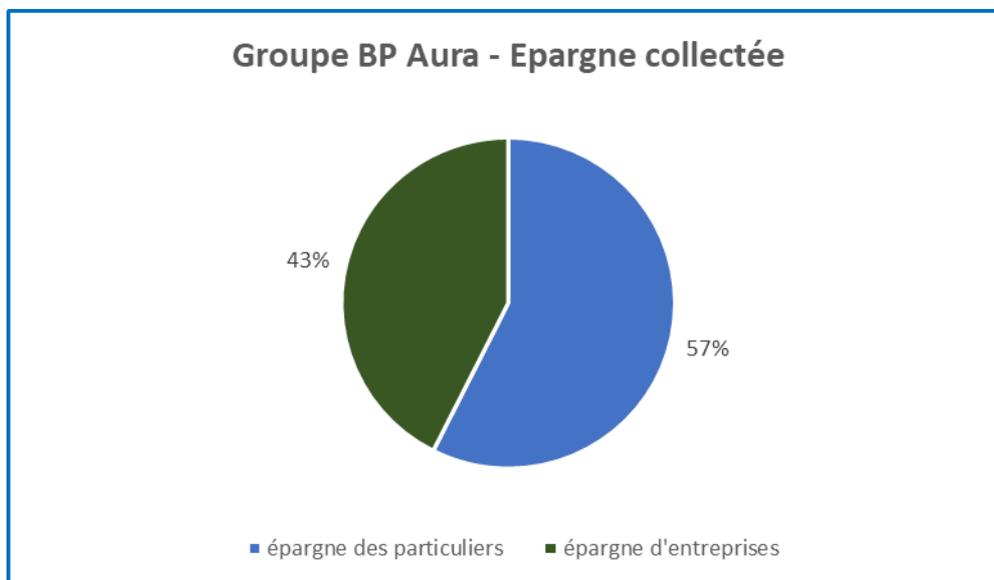
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et dépasse la barre des 10 000 contributeurs ; les montants collectés sont en légère hausse à 447 millions d'euros à fin février 2025.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 57% et auprès d'entreprises pour 43%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	82 522 313 €	5 264 228 €	-4 547 329 €	83 239 212 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	166 844 597 €	11 729 800 €	-10 103 187 €	168 471 210 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	4 203 301 €	1 607 €	-523 000 €	3 681 908 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	716 277 €	22 034 €	-22 174 €	716 137 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	188 446 930 €	3 685 000 €	-1 236 259 €	190 895 671 €
TOTAL	442 733 418 €	20 702 669 €	-16 431 949 €	447 004 138 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

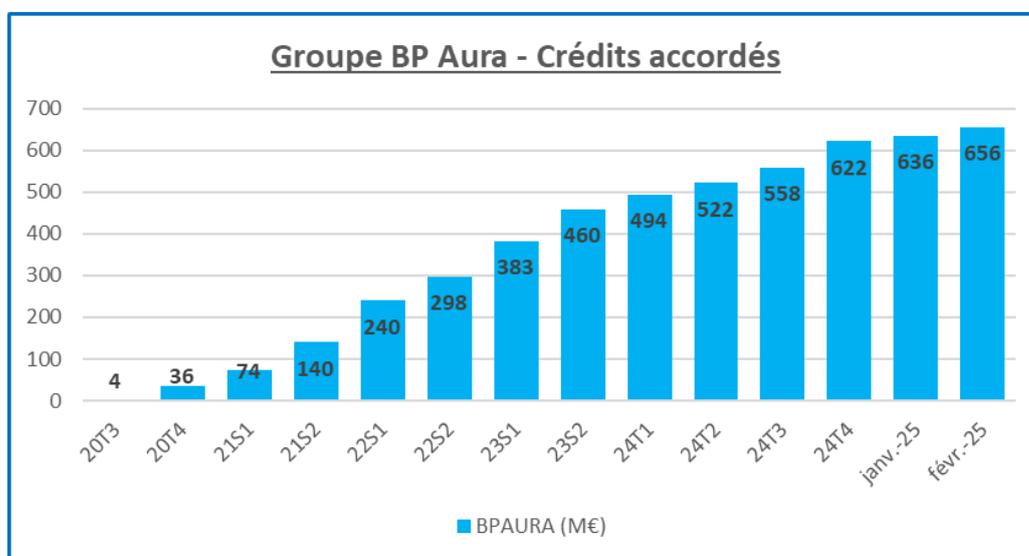
- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,

- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

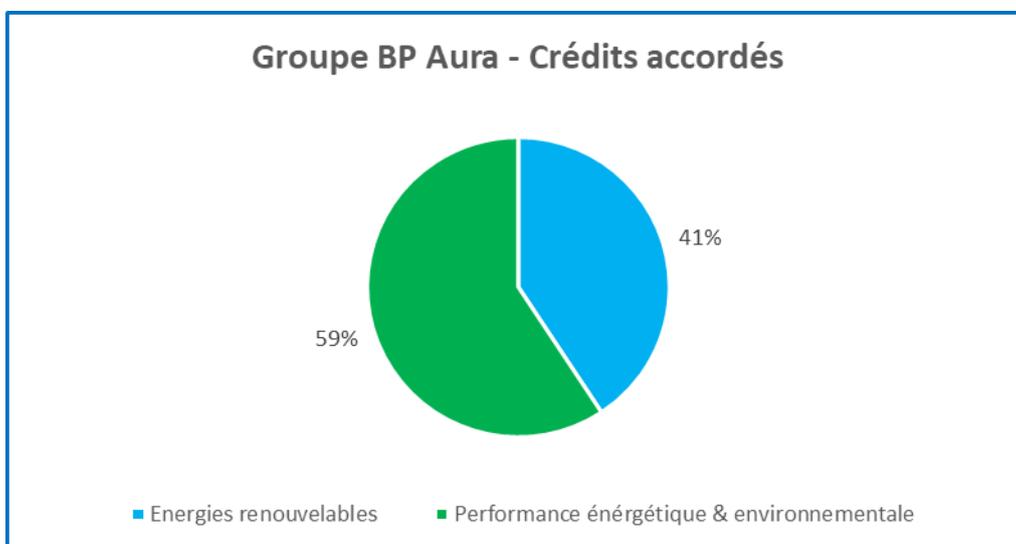
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	258 474 543 €	11 353 754 €	-2 052 849 €	267 775 448 €
Efficacité énergétique	202 847 765 €	8 805 750 €	-3 793 807 €	207 859 707 €
Eco mobilité	105 494 548 €	7 763 660 €	-3 128 026 €	110 130 182 €
Innovation	26 421 417 €	0 €	-319 320 €	26 102 097 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	13 246 682 €	0 €	-171 982 €	12 901 784 €
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	15 392 348 €	152 290 €	-171 982 €	2 292 468 €
Autres	27 107 768 €	1 374 586 €	-154 919 €	28 500 351 €
TOTAL	635 904 882 €	29 450 040 €	-9 792 886 €	655 562 036 €

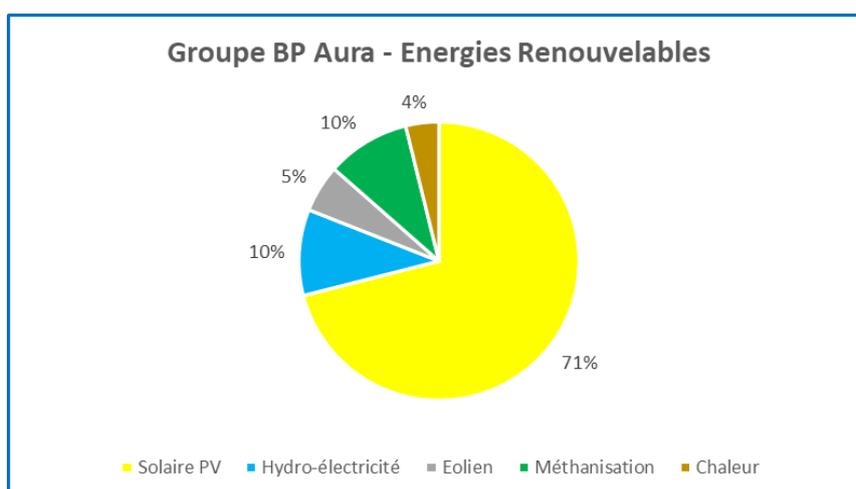
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 41% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 59%.

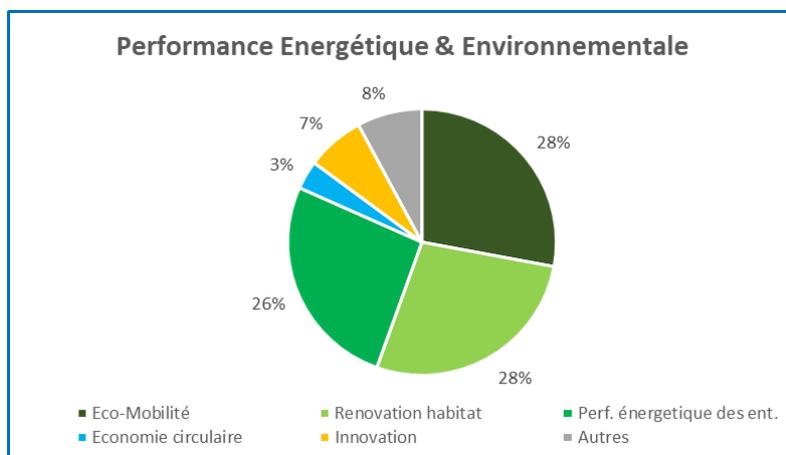


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 12 054 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 71% du montant des projets financés, contre 10% pour l'hydro-électricité, 5% pour les projets éoliens, 10% pour des projets de méthanisation, et 4% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (28%), rénovation énergétique (28%), performance énergétique des entreprises (27%), économie circulaire (3%) et innovation (7%).

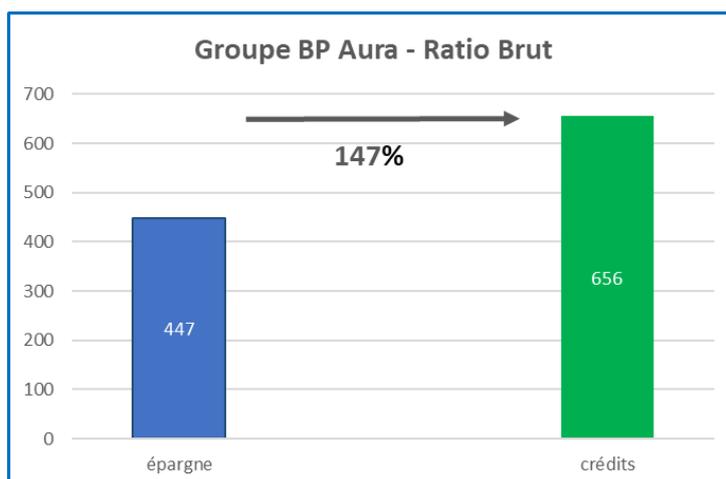


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 147% à fin février 2025.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 108% à fin février 2025. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

